Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 59 (1971)

Heft: 11

Artikel: Comment faire garder ses enfants ?

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-272956

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Comment faire garder ses enfants ?

Les femmes travaillant de plus en plus au dehors, le problème des enfants devient de plus en plus épineux. Mais d'abord, est-il bon de les faire garder par quelqu'un d'autre ? C'est la question que nous avons posée à la psychologue, laquelle nous déclare : « Tout dépend de la personnalité de la nourrice ou de la personne chargée de la garde de l'enfant, et tout dépend aussi de l'enfant. On peut confier sans hésitation son petit à la nurse équilibrée et patiente, qui aime les gosses et les comprend. D'autre part, l'enfant normal et harmonieux s'adaptera fort bien à ses camarades de la crèche et à ses protectrices. Mais certains bambins apathiques gagneraient à être placés plutôt dans une famille que dans une garderie. Ils y seraient plus stimulés... »

Evidemment, les moyens de faire garder ses enfants sont multiples : il y a les nourrices, les familles, les garderies, les jardins d'enfants, les crèches, les pouponnières, le baby-sitting...

PAR UNE NOURRICE

Certes, là où l'enfant sera le mieux soigné et le plus choyé, ce sera toujours chez sa grand-mère ! Quand ce n'est pas possible, on recourt, par exemple, à la nourrice. En France, les nourrices sont dites « agréées », c'est-à-dire reconnues officiellement. Chez nous, elles peuvent être n'importe quelle personne désireuse de garder chez elle l'enfant de quelqu'un d'autre. Il suffit qu'elles mettent une annonce dans le journal local. En général, on les préfère mères de famille elles-mêmes, car une mère sait mieux que tout autre comment on « prend » les enfants, l'instinct maternel et l'expérience aidant. Le Service de l'Enfance se charge aussi de placer les gosses.

Il est bien entendu que la nourrice, ce n'est plus la femme aux seins volumineux qui nourrit de son lait les enfants des autres parce qu'elle en a trop. La nourrice contemporaine est celle qui se contente de garder un enfant chez elle, pour la journée ou pour la semaine, et de lui donner ses repas. Chez nous, on appelle cela des « placements d'enfants ».

A titre indicatif, le prix de pension chez une nourrice est de l'ordre de 7 à 10 francs environ et dépend des soins à donner (enfant normal ou enfant qui mouille, par exemple).

LE PLACEMENT DANS UNE FAMILLE

On a parfois tendance à mettre son enfant un peu partout, au gré des amis et des amies qui s'offrent à s'en occuper, pour une journée ou deux par semaine. J'ai connu une fillette qui allait ainsi, d'une personne à l'autre, et qui, un beau jour, s'est mise à pleurer en refusant de quitter sa mère et en répétant, d'une voix lamentable : « Je ne veux plus aller chez les **gentilles** dames ». Ces perpétuels changements d'ambiance et de décor ne sont pas bons pour l'enfant à qui il faut un maximum de stabilité. Le placement dans une famille peut offrir stabilité et un milieu qui se rapproche le plus du milieu naturel auquel l'enfant a droit. Par exemple, le Service d'aide à la jeunesse, chemin Pré-Fleuri 6, à Lausanne, place les enfants non seulement dans des familles, mais aussi en vacances à la campagne ou à la montagne, et le Service de l'Enfance (Protection de la jeunesse) également (il s'agit de « placements familiaux »). Les prix de pension dans les familles sont de 300 à 400 francs par mois environ. Pour les placements à la journée, il faut compter une moyenne de 12 francs.

LES POUPONNIÈRES

Comme leur nom l'indique, elles abritent surtout des poupons, lesquels y seront bien soignés par des nurses diplômées, suivant un horaire très régulier. En général, les enfants entre 6 jours et 5 ans y sont gardés au mois. Le prix en est de 300 francs par mois, en moyenne. Il peut être plus élevé (15 ou 18 francs par jour), mais dépend du revenu des parents.

LES GARDERIES MUNICIPALES

Elles sont faites pour les enfants dont les mères travaillent, c'est-à-dire qu'elles sont ouvertes, en général, du lundi au vendredi, de 6 heures et demie à 19 heures. Les enfants de 6 semaines à 5 ans y sont soignés par des nurses diplômées ou des jardinières d'enfants. Les locaux sont spacieux et nombreux, ce qui permet de constituer des groupes de 6 à 8 enfants ayant chacun sa salle de jeux et de sieste. Les repas sont pris en commun au réfectoire. Il peut même y avoir des classes enfantines, dont une pour les durs d'oreilles, par exemple.

La garderie municipale est la solution la plus avantageuse pour les familles à ressources modestes. Le paiement se fait selon le revenu des parents, c'est-à-dire qu'il peut aller de 1 franc par jour à 22 francs (demi-journée : demi-tarif). C'est pourquoi, à l'inscription, le livret de famille et des certificats de salaire et de loyer sont exigés (avec le certificat de vaccination, évidemment).

LES CRÈCHES

Tenues par des nurses et des jardinières d'enfants aidées de jeunes filles, elles reçoivent également les enfants, dès 3 mois jusqu'à 5 ans, en général. A Lausanne, la Crèche Italienne est bien sympathique, mais manque de personnel. Prix 120 francs par mois. La Crèche de Lausanne, elle, qui est une crèche privée, sise au Clos-de-Bulle a un tarif de 7 francs par jour (5 francs la demi-journée). Elle aussi manque de personnel, le nombre des enfants étant très élevé. Ces crèches servent donc plutôt à dépanner momentanément les mères de famille en difficulté.

LES JARDINS D'ENFANTS

C'est déjà la petite école, avec sa jardinière d'enfants diplômée. On y accepte les gosses dès l'âge de 3 ans. On les y éduque, maternellement. A Cossonay, le jardin d'enfants revient à 50 francs par mois pour la demi-journée et à 80 francs pour la journée entière, et celui de Renens à 30 francs par mois (mais c'est une petite école qui reçoit, seulement le matin, les enfants de 4 à 6 ans dans des locaux exigus quoique bien sympathiques). A la Ruche, à Gland, on paie 3 francs par matin, et au Petit Prince, à Echandens, ce sont deux mères de famille qui s'occupent des petits dès 3 ans, pour 40 francs par mois. A la Vallée de la Jeunesse, à Lausanne, d'avril à octobre on reçoit les enfants de 4 à 10 ans seulement le matin, et toute la journée durant les autres mois. Il y en a un peu partout.

LES HOMES D'ENFANTS

Ils sont légion. On en trouve tout autant, si ce n'est plus, à la montagne et à la campagne qu'à la ville. Lorsqu'un enfant a besoin d'un changement d'air, lorsqu'il est malingre ou qu'il sort de maladie, c'est l'idéal. Les homes sont souvent dotés d'un personnel paramédical. Une surveillance médicale y est permanente, surtout à la montagne. L'atmosphère est familiale. On a la possibilité de pratiquer les sports de plein air et même de bénéficier de leçons. Les prix dépendent de l'importance en personnel de ces maisons.

Il existe également des homes d'enfants handicapés, par exemple aux Huttins, à Prilly, et des homes pour apprentis (Foyer des apprentis, à Vevey).

Les maisons pour enfants, « Les Nids » (Petites Familles) sont contrôlés par le Service de l'Enfance, Protection de la Jeunesse, dans le canton de Vaud, par exemple.

Les prix pratiqués sont de 10 francs au maximum, pour les enfants en âge de scolarité ou 15 francs pour les apprentis, ce qui représente une participation, l'Etat payant le reste (un reste souvent élevé...).

LE BABY-SITTING

C'est un moyen de dépannage immédiat, pour un soir seulement, ou un après-midi, ou un matin. Les associations d'étudiants vous envoient l'une ou l'un des étudiants inscrits pour ce genre d'occupation. En général, ces jeunes gens s'acquittent consciencieusement de leur tâche, émus de se voir confier un enfant et ravis de « se faire » ainsi quelques sous.

Prix de la demi-journée : 10 francs environ. Et l'on compte entre 3 francs et 3 fr. 50 l'heure, ou à peu de chose près.

NOTA BENE

Les mille et une possibilités de la Suisse romande ne peuvent toutes être passées en revue. Mais nous avons essayé de donner, sinon une vue générale complète, du moins quelques idées aux mères de famille embarrassées.

L'Helvétie.

RÉPERTOIRE INCOMPLET

LES POUPONNIÈRES

A **Genève**, on compte plusieurs pouponnières (Pouponnière des Amis de l'enfance, qui est aussi l'Ecole de nurses et d'infirmières en puériculture, à Chêne-Bougeries ; Baby-Hôtel ; Clinique de nourrissons de Carouge ; Pouponnière « Gai Soleil », de Commugny ; la Petite Maisonnée du Petit-Saconnex ; et, au Petit-Saconnex également, la Providence).

A **Lausanne**, il y en deux : La Pouponnière de l'avenue de Beaumont et l'Abri, et celle du Servan.

A **Vevey**, il existe une Pouponnière Nestlé.

A **Montreux**, la Pouponnière fait partie de l'Ecole de nurses.

A **Fribourg** (Bertigny), école de nurses également.

Il y en a encore une à **Givisiez** (Ste Bernadette) et à **St-Légier** (La Prairie), etc.

GARDERIES MUNICIPALES... ET AUTRES

A **Lausanne**, on compte quatre garderies municipales : Bellevaux, Ancien-Stand, Montelly et Valency (à proximité du parc du même nom).

A **Genève**, à côté de la Garderie-Jardin d'enfants communal de Meyrin, il y a la Garderie de l'Etoile du Grand-Lancy, celle du Petit-Lancy, celle des Grandes-Communes d'Onex, La Grenade, la Crèche de St-Gervais, etc. Il y en a une à l'avenue du Mail.

On compte aussi les Garderies de l'APPEE (Association pour l'Entraide familiale), à Lausanne, à Renens, à Vallorbe, Moudon, Yverdon, par exemple ; les garderies de grands magasins. A La Chaux-de-Fonds, la Scuola Materna Italiana ; à Monthey, les Gais Oisillons (enfants de 1 à 5 ans) ; à Morges, La Bergerie ; à Neuchâtel, La Coccinelle ; à Nyon, la Garderie Etraz ; à Rolle, la Garderie de La-Harpe, celles des Interentreprises de Vevey et encore les garderies des Associations des Parents, celles conçues uniquement pour le personnel des hôpitaux ou de certaines fabriques, etc.

LES CRÈCHES

A **Genève**, on en compte une vingtaine : Acacias, Asters (Servette), Chante-Joie de Caritas au Grand-Lancy, Eaux-Vives, Crèche genevoise d'altitude de St-Antoine, Jonction Ste-Clotilde, La Nichée (Home protestant, Carl-Vogt). « Pamplemousse », au Lignon, Le Gazouillis du Petit-Saconnex, Plainpalais, Crèche populaire des Pâquis, la Providenza de Carouge, Rondin Picotin d'Onex, St-Gervais, Les Tiolus (Cité universitaire), Les Trois-chênes de Chêne-Bourg, les Racettes d'Onex.

A côté de cela, il y a la Crèche genevoise d'altitude de Gryon (préventorium protestant), la Crèche réformée de Fribourg, celles du Locle, de Payerne, d'Yverdon, etc.

ABONNEMENT-CADEAU

Cette année à nouveau nous vous proposons les abonnements-cadeaux. Il n'est pas trop tôt pour songer à nos amies proches ou lointaines auquelles « Femmes Suisses et le Mouvement féministe » apportera un message mensuel qui leur donnera une idée d'ensemble de la vie féminine et féministe en Suisse.

Un abonnement à notre journal est UN CADEAU QUI DURE TOUTE L'ANNÉE.

Comme précédemment, trois abonnements offerts donnent droit à un quatrième gratuit.

Veuillez nous renvoyer la formule suivante, dûment remplie, et nous nous chargerons d'expédier le premier numéro, soit celui de Noël, en indiquant le nom du donateur.

A découper et à renvoyer à l'administration du journal « Femmes Suisses », 19, avenue Louis-Aubert, 1206 Genève.

Veuillez envoyer de ma part le journal pendant l'année 1972 aux adresses suivantes :

1. .....
2. .....
3. .....
4. **Abonnement gratuit** (cet abonnement peut être justement celui du donateur) : .....

Nom et adresse du donateur (prière d'écrire lisiblement) :

.....

.....

.....

Signature : .....

P. S. — Prière d'utiliser cette formule aussi pour les abonnements-cadeaux offerts les années précédentes et renouvelables en 1972.

Abonnement simple : Fr. 15.—
Abonnement de soutien : Fr. 20.—
Abonnement pour l'étranger : Fr. 17.—

A NOS ABONNÉS

Dans ce numéro de décembre, nos abonnés trouveront encarté un bulletin de versement qui leur permettra d'acquitter leur abonnement pour 1972. Nous les remercions de le payer le plus vite possible.

Nous avons dû adapter l'abonnement au coût de la vie et le porter à :

Abonnement simple : Fr. 15.—
Abonnement de soutien : Fr. 20.—
Abonnement pour l'étranger : Fr. 17.—

POUR NOËL OFFREZ UN ABONNEMENT-CADEAU !

Réglementation difficile des contrats à tempérament

Au cours de ces dernières années, le système de vente à crédit s'est passablement modifié : les consommateurs pcient l'aménagement de leurs appartements, les appareils ménagers ou autres biens de consommation coûteux au moyen d'emprunts contractés auprès d'instituts de petits crédits. La loi fédérale sur les contrats à tempérament et l'ordonnance fédérale fixant le montant minimum du paiement initial et la durée maximum des contrats ont fait diminuer fortement le nombre de contrats signés à la légère par des gens incapables d'évaluer exactement le montant des engagements financiers qu'ils prenaient. Mais alors, il devient beaucoup plus agréable de payer les mensualités d'un petit crédit que de soumettre aux conditions tracassières de la loi sur les contrats à tempérament.

Mesures spéciales dans les maisons d'ameublement

Au cours d'une émission radiophonique, on a expliqué les dispositions légales auxquelles est soumise la validité d'un contrat à tempérament. On a mentionné alors que le droit inaliénable à un délai de réflexion de 5 jours était facilement tourné par les clients et les commerçants, au moyen de contrats antidatés.

Beaucoup d'intérêt pour une révision

Lors de discussions avec de grandes entreprises de commerce et de vente, chacun a admis la nécessité de revoir la loi actuelle sur les contrats à tempérament, afin de couper court aux abus. Par exemple, il serait souhaitable que les cours par correspondances soient assimilés aux contrats à tempérament, bien que la nature légale de ces cours soit encore controversée. Les cours par correspondance sont payés par acomptes, c'est pourquoi, lors de certains jugements, on a admis qu'ils avaient le caractère de contrats à tempérament. Dans son initiative personnelle, le conseiller national Deonna justifie une telle extension : « chaque fois que le preneur est tenu de payer ou de rémunérer (prestations de services) son fournisseur par paiements partiels successifs, un contrat doit être considéré comme contrat à tempérament et ceci indépendamment de la prestation à exécuter par le fournisseur ». De plus, il nous paraît urgent de soumettre aux impératifs de la loi sur les contrats à tempérament, tout achat fait hors du local de vente.

ABONNEZ-VOUS A « FEMMES SUISSES »

KYBOURG

ECOLE DE COMMERCE

GENÈVE - 4, Tour-de-l'Ile - Tél. 25 10 38

Directeur : R. KYBOURG

Officier de l'Ordre des palmes académiques

Membre de l'Association genevoise des écoles privées AGEP

Préparation aux fonctions de

SECRÉTAIRE DE DIRECTION
SECRÉTAIRE STÉNODACTYLOGRAPHE
SECRÉTAIRE-COMPTABLE
DACTYLOGRAPHE
SECRÉTAIRE DE BANQUE

Langues : préparation aux examens de la British-Swiss Chamber of Commerce

Sténo et dactylo : préparation aux concours officiels de Suisse romande